

### Article 21 du Règlement

Quel genre de taxe de vente fédérale propose la députée? Si nous ne réformons pas la taxe de vente, d'autres entreprises devront abandonner. Cette taxe fait disparaître sournoisement des emplois, pour répéter les propos d'un des présidents de ces sociétés.

La députée parle des économiquement faibles; n'est-elle pas d'accord avec moi lorsque je dis que 778 000 personnes qui ne payaient pas d'impôt avant doivent maintenant en payer parce qu'elles ont un emploi? Depuis deux ans et demi, un nombre astronomique d'emplois a été créé grâce au gouvernement, ce qui apaise beaucoup les soucis des gagne-petit. La députée va-t-elle l'admettre?

Je voudrais que la députée propose des solutions au problème de la taxe de vente. Je voudrais savoir par ailleurs quelles sont en gros les possibilités qu'elle entrevoit. La députée a certes l'intelligence voulue pour donner son avis là-dessus à la Chambre si son parti a réfléchi à la question.

• (1320)

**Mme Copps:** En quelques mots, monsieur le Président, je ne vois pas comment le député peut être satisfait du taux de chômage actuel au Canada. Cela fait près de quatre ans que la récession est terminée et le taux de chômage se situe encore aux environs de 9 p. 100 d'après les chiffres du gouvernement lui-même. Est-ce là ce que les conservateurs appellent du progrès? Après avoir obtenu la majorité la plus importante de l'histoire du Canada, ils devraient viser beaucoup plus haut. Un taux de 9 p. 100 est inacceptable.

Le ministre d'État chargé des Finances vient de nous donner une idée de ce que le gouvernement nous réserve le 18 juin. Selon lui, les taxes de vente actuelles tuent les emplois et les petites entreprises. Si le ministre instaure une taxe sur la valeur ajoutée ou une taxe sur les transactions commerciales qui s'applique aux aliments, abstraction faite de la paperasserie administrative, cela tuera le revenu des Canadiens. S'il prévoit des exemptions, la plupart des petites entreprises devront remplir encore plus de formules qu'à l'heure actuelle.

**M. Hockin:** Que feriez-vous?

**Mme Copps:** J'imagine que le ministre ne songe même pas à la perte d'emplois à Bic, mais s'il impose une taxe sur les aliments, toutes les petites épiceries et les petits exploitants qui vendent des produits alimentaires, et si je ne m'abuse, un emploi sur cinq au Canada est relié à l'industrie alimentaire ou à l'agriculture, devront aussi devenir des percepteurs d'impôts pour le gouvernement fédéral et leurs sentiments seront les mêmes que ceux que vient d'exprimer le ministre d'État chargé des Finances.

**M. Hockin:** Vous ne changeriez rien du tout au système actuel.

**M. le vice-président:** Si la Chambre est d'accord, nous dirons qu'il est 13 heures. Le député de Winnipeg-Nord (M.

Orlikow) commencera son discours après la période des questions.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 22.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

### DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

#### LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

##### L'ANNIVERSAIRE DE LA CRÉATION DE LA RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE

**M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis):** Monsieur le Président, à l'occasion du soixante-neuvième anniversaire de la création de la République d'Arménie, je voudrais citer le président suppléant du Conseil national arménien, qui a déclaré ce qui suit le 1<sup>er</sup> août 1918:

Oui, notre république est petite et son étendue est limitée. Elle est privée de ses meilleures terres et l'espace est insuffisant pour toute la population. Il semble que les conditions nécessaires à une existence indépendante ne soient pas réunies. Il me semble cependant que les frontières d'un État ne peuvent demeurer inflexibles à tout jamais. J'ai l'impression que nos frontières s'étendront sous l'effet de notre vitalité, grâce à la défense de nos revendications justes et indisputables à l'égard des territoires occupés, et grâce à un nouveau traité d'amitié avec la Turquie et ses alliés... Nous avons choisi la voie de l'entente réciproque et de la paix et nous aimerions croire que, ce faisant, nous ne nous sommes pas trompés.

Cette déclaration, faite voilà 69 ans par le président de l'Assemblée législative de la République indépendante d'Arménie, traduit toujours aujourd'hui les aspirations du peuple arménien.

Tous les députés à la Chambre sont invités à rencontrer les représentants arméniens ce soir à dix-sept heures.

\* \* \*

#### L'AVORTEMENT

##### ON APPUIE LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE

**M. Walter Van De Walle (Pembina):** Monsieur le Président, la question de l'avortement fait l'objet de débat à la Chambre depuis plusieurs mois à mesure que les députés font connaître leur position sur la motion M-37, la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe (M. Mitges).

Un grand nombre de mes électeurs m'ont écrit à ce sujet et ont exprimé leur appui pour la motion. Les gens de ma circonscription se préoccupent du nombre des avortements effectués dans notre province. Selon Statistique Canada, 6 544 enfants non encore nés ont été tués en Alberta en 1985.